Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 5

Artikel: Votations fédérales : menace sur les casques bleus

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-286842

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Votations fédérales
Menace sur les casques bleus

Corps suisse de casques bleus, soutien à la culture, naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers, tels sont les trois sujets à l'affiche du rendez-vous du 12 juin.

Neutralité, universalité, solidarité sont les trois piliers de la politique extérieure de la Suisse. La création d'une troupe suisse de casques bleus au service du maintien de la paix dans le monde est, elle aussi, une manifestation de solidarité. Contestée par les milieux populistes par un référendum, elle figure à l'affiche des votations fédérales du 12 juin 1994 avec deux autres sujets: l'article constitutionnel sur la culture et une révision constitutionnelle portant sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers.

Ces trois sujets ont un point commun. Ils ne suscitent pas l'intérêt des milieux économiques, lesquels ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne délieraient pas les cordons de leur bourse pour les faire passer devant le peuple, même s'ils n'y sont pas opposés. Ceux qui s'engagent en faveur de ces trois sujets, gages de l'esprit d'ouverture du peuple suisse, ne devront donc compter que sur leurs propres forces de persuasion pour qu'un triple «oui» sorte des urnes au soir du 12 juin.

La Suisse est un des derniers états du monde à ne pas faire partie de l'Organisation des Nations Unies. Elle se montre en revanche très active dans la plupart des autres organisations du système des Nations Unies, concrétisant ainsi sa volonté d'entretenir des relations avec les pays du monde entier et d'offrir ses bons offices, au nom de sa neutralité, pour aider à résoudre des conflits dans différentes parties du globe.

La création, proposée par le Conseil fédéral, d'un bataillon suisse de casques bleus, affecté exclusivement à des opérations de maintien de la paix, s'inscrit dans ce contexte. Approuvé par les Chambres fédérales en été 1993, ce projet a été contesté par un référendum lancé avec succès (plus de 82 000 signatures) par la Ligue des Tessinois, associée pour l'occasion avec le Parti des automobilistes et les Démocrates suisses, avec l'appui logistique de Denner dans la récolte des signatures. Rejoints par l'aile populiste de l'Union démocratique du centre, les référendaires font valoir que l'engagement de casques bleus viole la neutralité et qu'il représente une tentative de faire entrer la Suisse dans l'ONU par une porte dérobée, alors que plus de 80% de citoyens helvétiques s'étaient opposés, le 16 mars 1986, à l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

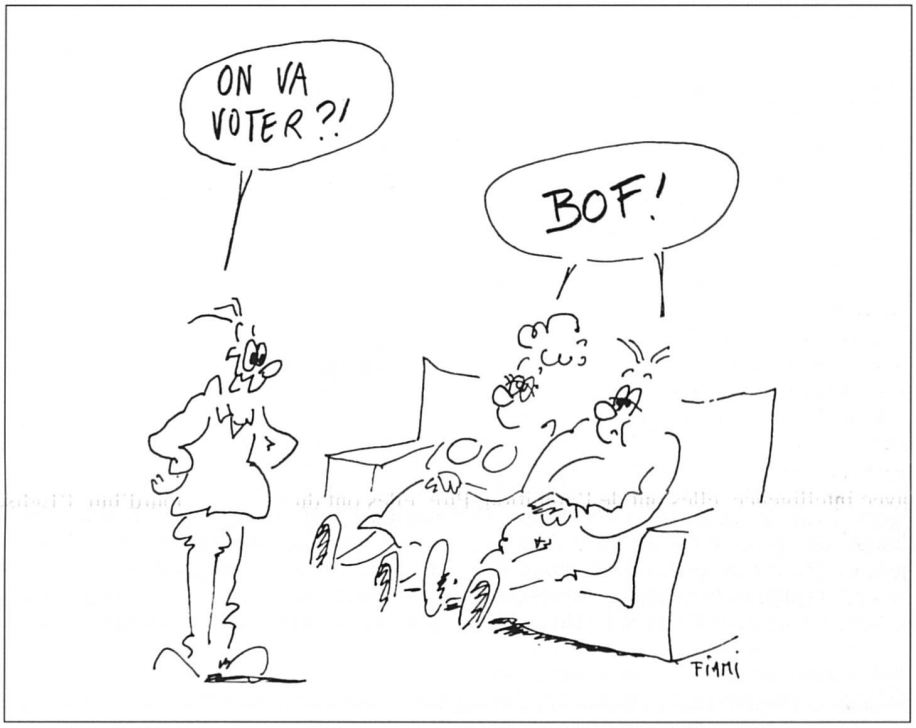

Le 12 juin prochain, ferez-vous partie, vous aussi, du clan des bofs?...

Kaspar Villiger, chef du Département militaire fédéral (DMF) et Flavio Cotti, chef de celui des Affaires étrangères (DFAE), s'engagent énergiquement en faveur des casques bleus, qui ne seraient affectés, précisent-ils, qu'à des missions de maintien de la paix, et non pas à des opérations de renforcement de la paix comprenant l'engagement de forces combattantes contre un agresseur, comme en Somalie et en Bosnie par exemple. Les casques bleus, ajoutent-ils, sont fournis indépendamment de l'appartenance à l'ONU, et pourraient également être engagés sous l'égide de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dont la Suisse fait partie.

Dès l'annonce de la création des casques bleus, près de 15 000 jeunes de 18 à 30 ans ont manifesté leur intérêt auprès du DMF, instance compétente pour la formation de ces volontaires. Le Conseil fédéral envisage la création d'un contingent de 600 à 800 personnes, puisé dans un réservoir de 6000 à 8000 volontaires. Mis à part les partis de tendance populiste, tous les partis, de la gauche à la droite, sont en faveur des casques bleus.

Kaspar Villiger devra user de toute sa force de conviction auprès de la classe militaire. Si le comité de la Société suisse des officiers s'est déclaré favorable aux casques bleus, sa base en revanche n'est pas très chaude. Sa prise de position, arrêtée lors de l'assemblée générale de la SSO à Lugano le 14 mai, risque donc d'être déterminante pour l'issue de ce scrutin.

Coup de pouce

Cantons et Confédération se donnent la main pour encourager la vie culturelle dans sa diversité, à l'intérieur du pays et avec l'étranger, de même qu'ils s'emploient à favoriser la compréhension entre les diverses régions linguistiques et culturelles, étant entendu que ce sont les communes et les cantons qui prennent des initiatives, la Confédération n'intervenant qu'à titre subsidiaire. Tout un programme pour donner enfin à la culture une place dans la Constitution fédérale.

Le Conseil fédéral a tiré sa leçon du vote de septembre 1986, où peuple et cantons ont rejeté à la fois une initiative populaire

visant à affecter un pour cent du budget de la Confédération à des tâches de promotion culturelle et un contre-projet de la même veine, mais qui renonçait expressément au pourcent culturel. Au soir de la votation, le Conseil fédéral s'est engagé à remettre l'ouvrage sur le métier.

Le projet soumis à la double majorité du peuple et des cantons le 12 juin n'est pratiquement plus contesté par la classe politique dans son ensemble, mis à part les fédéralistes purs et durs, méfiants à l'égard de l'interventionnisme fédéral dans le domaine de la culture. Les milieux culturels appuient dans leur large majorité ce projet.

Jeunes étrangers

Faciliter la naturalisation des jeunes étrangers qui ont grandi en Suisse. C'est le but de la révision constitutionnelle soumise au peuple et aux cantons le 12 juin. Une révision qui, théoriquement, pourrait concerner quelque 140 000 jeunes étrangers nés en Suisse ou ayant effectué l'essentiel de leur scolarité dans le pays, qui, de plus, n'ont souvent guère conservé de relations avec leur pays d'origine.

L'idée du Conseil fédéral, qui a été approuvée par la grande majorité des Chambres fédérales, exception faite d'une poignée de nationalistes et d'«automobilistes», est de mettre de l'ordre dans la jungle des procédures de naturalisation, jusqu'à présent du ressort des cantons. Car selon les cantons, la procédure de naturalisation, même actuellement facilitée pour les jeunes, en ce sens que les années de résidence durant l'enfance comptent double, trébuche sur des obstacles si les candidats changent de canton de résidence. S'y ajoute la volonté de Berne de mettre sur pied d'égalité tous les jeunes candidats à l'acquisition du passeport rouge à croix blanche par le paiement d'un simple émolument, pour mettre un terme à la pratique qui permet aux communes de faire payer aux aspirants à la naturalisation helvétique des sommes qui peuvent atteindre à l'occasion une dizaine de milliers de francs.

Le texte constitutionnel devra être concrétisé par une loi, dont les contours sont déjà fort précis. Elle concernera les jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Une première tentative d'introduire la naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers a échoué en 1983, vraisemblablement parce qu'elle englobait également les jeunes ayant obtenu le statut de réfugié et les apatrides.

Anne-Marie Ley

Conseillères d'Etat

Et de quinze!

(aml) – Marianne Kleiner-Schlaepfer et Alice Scherrer-Baumann ont été élues à main levée au gouvernement dimanche 24 avril à Trogen en Appenzell Rhodes-Extérieures par une foule compacte de citoyens et citoyennes rassemblés dans leur Lands gemeinde. Deux nouvelles conseillères d'Etat, heureuses de se retrouver à deux dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions à l'Exécutif d'un canton qui semble avoir jeté aux orties sa réputation de canton conservateur, méfiant à l'égard des femmes. Car il en a fallu des votes à main levée avant que les femmes d'Appenzell Rhodes-Extérieures obtiennent leurs droits politiques en 1990. L'une est conseillère en management et chargée de cours à l'Université de Saint-Gall, l'autre est enseignante et députée au Grand Conseil. Toutes deux soutenues officiellement par le Parti radical, elles comptent s'engager à défendre les intérêts des femmes dans les limites de la collégialité et à concilier dans les limites du possible la défense de l'environnement et les intérêts de l'économie. Le 17 avril, la conseillère nationale de l'Union démocratique du centre et avocate Elisabeth Zölch a été brillamment élue au gouvernement bernois, renforçant la présence féminine à l'Exécutif où l'a précédée la socialiste Dori Schaer, qui préside aux destinées du Département des travaux publics, des transports et de l'énergie. Elisabeth Zölch est toute désignée pour la direction du Département de l'économie publique. Elle ne passe pas pour être franchement progressiste et ne fait pas mystère de son scepticisme à l'égard du Bureau bernois de l'égalité en période de vaches maigres.

L'élection de ces trois nouvelles magistrates porte à quinze le nombre de conseillères d'Etat en Suisse, dont trois seulement en Suisse romande, la Fribourgeoise Ruth Lüthi (Santé publique), la Jurassienne Odile Montavon, et la Genevoise Martine Brunschwig-Graf (Instruction publique).

UNIVERSITE DE LAUSANNE

L'Ecole des hautes études commerciales met au concours un poste plein temps de

professeur de marketing

Les candidats doivent être porteurs d'un doctorat, avoir publié des travaux relatifs aux matières enseignées et justifier d'une expérience professionnelle dans les métiers du marketing, de la communication et/ou du commercial, si possible dans un contexte international.

Avant de déposer leur candidature munie de deux références sur leurs qualités scientifiques et pédagogiques, les intéressés voudront bien demander le cahier des charges de ce poste au prof. O. Blanc, Doyen de l'Ecole des HEC, BFSH 1, 1015 Lausanne (tél. 021/692 33 40). Délai de candidatures: **20 juin 1994** (pour entrée en fonction le 1er septembre 1995, éventuellement le 1er mars 95).

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

EPFL

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne met au concours, pour son Département de microtechnique, un poste de

professeur assistant en microrobotique

Sa tâche principale sera l'enseignement et la recherche dans le domaine de la microrobotique (systèmes de manipulation de très petits composants, avec des précisions submicrométriques). Parmi les nombreuses disciplines s'intégrant dans ce domaine, citons:
- conception mécanique de haute précision
- systèmes de mesure
- actionneurs
- stratégies de positionnement.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
Délai d'inscription: 30 juin 1994.
Entrée en fonctions: début 1995 ou à convenir.
Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste au: **Secrétariat de la présidence de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, CE-Ecublens, 1015 Lausanne, Suisse.**

22-1882